

## **Madame de *Montespan* au Château de *Serre* à *Abzac***

par *Jacques Guttin*

Le château de *Serre* a été construit à la fin du *XV<sup>e</sup>* ou au début du *XVI<sup>e</sup>* siècle par les *d'Archiac*, Seigneurs d'*Availles*. Par suite d'alliances il devint la propriété de *Catherine* de la *Béraudière* après 1588. La fille unique, *Diane*, qu'elle eut de son mariage avec *Jean* de *Grandseigne*, Seigneur de *Marcillac*, épousa en 1630 *Gabriel* de *Rochechouart*. Le château revint ensuite à leur fils le Duc de *Vivonne*, frère de Madame de *Montespan* et il est resté dans la famille de *Rochechouart-Mortemart* jusqu'à la Révolution, époque où il a été vendu comme Bien National.

Château de *Serre* - *Abzac*



On a longtemps dit, sur la foi de traditions locales que Madame de *Montespan* était née au château de *Serre*. *Quénot*, l'abbé *Michon*, *Léonide Babaud-Larivière* l'ont répété sans contrôle. C'est, semble-t-il, l'abbé *Dulery* qui, dans son "*Rochechouart histoire, légendes, archéologie*" paru en 1856, avance le premier que la célèbre Marquise se serait retirée au château de *Serre* après sa "disgrâce". Ces

indications seront reprises dans les guides touristiques édités par la suite.

En 1889 préparant son travail sur "*Les gens de qualité en Basse Marche*", *A. de la Porte*, auteur de recherches généalogiques consciencieuses, se rend à *Serre* où on lui montre une pièce avec une alcôve peinte (qui est en réalité la chambre de *Gabriel* de *Rochechouart*) et voici les lignes que cette visite lui inspirent:

"... On nous a montré au château de *Serre* une chambre dont la belle délaissée arrosa, dit-on, souvent le parquet de ses larmes, et qui sert aujourd'hui aux plus humbles usages..."

Mais c'est *Lorgue* dans son "*Histoire de Mortemart*" (1893) qui atteint les sommets du lyrisme et de la fantaisie:

"... Elle (Mme de *Montespan*), possédait en *Angoumois*, près du bourg d'*Abzac* (*Charente*) un vieux château situé sur une colline dont les deux ailes sont reliées par une tour, manoir éloigné de toute route et où elle sera à l'abri des visites du monde... C'est là qu'elle choisit sa retraite dans la chambre la plus retirée à l'ombre de sa tour. La pièce est trop grande; elle la divise en deux. Elle a sa ruelle et son balustre pour recevoir les bonnes gens qui viendront solliciter ses bienfaits. Cet asile lui offrait une solitude et un isolement profonds. Au lieu du bruit du monde elle pouvait entendre celui des flots de la *Vienne*, souvent agitée et tumultueuse comme l'était son âme troublée par le remords..."

De pareilles divagations chez des auteurs, par ailleurs sérieux, donnent la mesure de la fascination exercée à travers les siècles par le souvenir d'une des plus célèbres favorites de l'histoire.

En réalité, la présence de Madame de *Montespan* à *Serre* après sa disgrâce n'est établie par aucun document précis. Ce que nous savons des circonstances ainsi que du comportement du Roi et de la Marquise contredit sérieusement cette assertion. La rupture n'a pas été brutale et le mot de disgrâce ne convient pas pour une séparation qui fut très progressive. Les premières difficultés naissent vers 1679 et peut-être *Françoise de Rochechouart* songe-t-elle à ce moment-là à son pays natal<sup>1</sup>. On trouve une trace de cette préoccupation dans le Journal de M. *Demaillason*, Avocat du Roi à *Montmorillon*<sup>2</sup>, familier de *Serre* et de ses habitants, qui écrit:

"Le lundi 19 Juin 1679, M. de Lagebertye est parti de céans (*Montmorillon*) et s'en est retourné à la Cour. Il a été passer à *Lussac le Château* pour voir où il se trouverait un endroit commode pour y bâtir le château, ayant été prié d'y voir par M. le Maréchal de *Vivonne* et Mme de *Montespan*".

Il est probable que ces recherches se sont orientées plus spécialement sur le château de *Sommières* mais il est avéré qu'elles n'aboutirent pas. Comme on le voit dans le texte cité plus haut il est question de bâtir et nullement de choisir parmi les demeures familiales déjà existantes. Ainsi que le souligne *Maurice Rat* dans "La royale *Montespan*":

"De toutes les résidences poitevines des *Mortemart*: *Lussac*, *Verrières*, *Serre d'Abzac*, *Château Larcher*... aucune ne pouvait convenir à la favorite".

Quand on songe au véritable palais que constituait le château de *Clagny à Versailles* qu'elle fit bâtir au temps de sa splendeur et qu'elle conserva après son départ de la Cour, au superbe *Château d'Oiron* qu'elle acquit plus tard, en 1698, on imagine mal qu'elle ait pu se contenter de revenir dans le petit château de ses grands parents maternels à *Serre*.

En outre la chronologie s'oppose à cette hypothèse. Nous avons dit que la rupture avec le Roi n'avait pas été brutale. Après 1679 on voit la Marquise figurer toujours dans l'entourage de *Louis XIV* même quand Madame de *Maintenon* l'a supplantée. Ce n'est qu'en 1684 qu'elle perd son appartement à la Cour et elle ne se retirera définitivement qu'en 1691.

Aurait-elle voulu se rendre à *Serre* à ce moment-là? Mais son frère *Vivonne*, qui lui aurait certainement offert l'hospitalité était mort depuis trois ans et il apparaît que sa veuve et ses petits-enfants se sont vite désintéressés du château de *Serre*, n'ayant aucune des attaches affectives que pouvaient éprouver *Vivonne* et ses sœurs pour cette demeure. Il n'y aurait donc plus eu personne pour accueillir la Marquise.

Nous avons évoqué les attaches affectives, c'est-à-dire les souvenirs d'enfance et de jeunesse de *Vivonne* à *Serre*. Il est logique de penser que *Françoise de Rochechouart* comme son frère et ses sœurs, comme tous les enfants de cet âge et de toutes les conditions, ont dû fréquenter la demeure de leurs grands parents maternels. Le Journal déjà cité de M. *Demaillason* nous confirme que nous sommes sur la bonne piste car il signale à deux reprises, en 1649 et en 1657 la présence des enfants de *Gabriel de Rochechouart* et de *Diane de Grandseigne* dans la région.

Mais surtout les registres paroissiaux d'*Abzac* nous apportent la certitude que nous avons cherchée en vain jusqu'à présent *Françoise de Rochechouart* a bien séjourné à *Serre* durant sa jeunesse.

En effet le dépouillement de ces registres nous a fait découvrir parmi un certain nombre d'actes où figurent, de 1627 à 1665, les *Grandseigne* et les *Rochechouart* l'acte de baptême suivant, qui, à notre connaissance, n'a jamais été signalé:

"Le 27 Juin 1660 a été baptisée *Françoise*, fille de *Marc Poirier* et de dame *Chauvet*, les parrain et marraine ont été *Jacques Savatte* et *Françoise de Rochechouart*".<sup>3</sup>

La future Marquise de *Montespan* a signé, d'une écriture à grands jambages "*françoise de Roschechouart*".

<sup>1</sup> Elle avait vu le jour non pas à *Serre* ni à *Tonnay-Charente* comme on l'a longtemps cru, mais à *Lussac-les-Châteaux* en 1640.

<sup>2</sup> Publié dans les Archives historiques du *Poitou*, Tomes 36-37, années 1907-1908. Ce journal couvre la période 1643-1694.

<sup>3</sup> Archives de la *Charente*, registre de 1658 à 1667, f° 229.

Elle a 19 ans.

Bientôt elle va se rendre à *Paris*, à la Cour, où son destin l'attend et c'est peut-être la dernière fois qu'elle réside à *Serre*.

